

Qui décide de la stratégie énergétique de la RCJU ?

La presse locale a récemment fait état de l'existence d'une réorientation de la politique énergétique du Canton du Jura, à travers une stratégie énergétique 2035. Cette stratégie a notamment fait l'objet d'une présentation par le délégué cantonal à l'énergie lors d'un récent apéritif-énergie à St-Imier.

Le but visé serait d'atteindre une société à 4000 Watts dans notre canton à l'horizon 2035. Pour y arriver, diverses mesures sont prévues, la plupart basée sur les perspectives 2035 de la Confédération.

Si le groupe socialiste est heureux qu'une véritable stratégie en matière de politique énergétique se mette en place, il s'étonne qu'elle n'ait donné lieu à aucune discussion au sein des élus. Le parlement n'est-il pas l'organe le mieux à même de définir la stratégie cantonale en matière de politique énergétique ? Pour le moins, ~~la moins~~ la commission de l'environnement et de l'équipement ne devrait-elle pas être saisie du dossier ?

Le groupe socialiste remercie le gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les grandes lignes la stratégie énergétique 2035 du Canton du Jura ?
- Comment et par qui cette stratégie a-t-elle été élaborée ?
- Quand et comment les élus auront-ils la possibilité de se prononcer sur ce sujet ?
- Des modifications légales sont-elles nécessaires ? Si oui, seront-elles de la compétence du gouvernement ou de celle du parlement ?

Nous remercions le gouvernement de ses réponses.

Pour le groupe socialiste


Pierre Brulhart





A. Vega













